

COCKTAIL-DEBAT COMPLEMENTAIRE SANTE

Après l'ANI, quelles nouvelles obligations pour les établissements sanitaires et sociaux privés

18/06/2014 - PARIS

Pourquoi participer à cet événement

- Un événement exclusif sur la complémentaire santé dans les établissements sanitaires et sociaux privés
- Avec le témoignage d'experts et de directeurs d'établissements
- Et la présence de plus de trente dirigeants d'établissements
- Un événement organisé par La Gazette santé social et L'Argus de l'assurance dans le quartier des Champs-Élysées
- Réservé exclusivement aux directeurs et responsables d'établissements sanitaires et sociaux privés

Avec la présence exceptionnelle de

- Professionnel(s) du secteur

Qui participe à cet événement

- Aux Présidents, Directions générales, Directions des ressources humaines, Directions administratives et financières

Débats animés par François LIMOGES, Rédacteur en chef délégué, L'ARGUS DE L'ASSURANCE

Accueil des participants

Décryptage juridique : vos nouvelles obligations d'ici le 1er janvier 2016

- De l'idée politique à sa mise en œuvre, la genèse de l'ANI du 11 janvier 2013
- Le point sur le calendrier et les prochaines obligations réglementaires à appliquer
- Accord de branche / négociation d'entreprises : quels enjeux ? Quelles incidences sur les offres et le coût de la complémentaire santé pour les établissements sanitaires et sociaux privés
- Exonérations de charges / participation de l'employeur et des salariés : rappel sur le régime fiscal et social de la complémentaire santé collective

concilier maîtrise des coûts et satisfaction des salariés en matière de couverture santé

- Généralisation de l'assurance santé à l'ensemble des salariés : comment s'y préparer
- Quel équilibre trouver entre maîtrise des coûts et couverture complémentaire santé de qualité
- La nouvelle loi impose-t-elle une remise en cause des contrats existants
- Prévention / action sociale / gestion du risque santé : les services associés peuvent-ils faire la différence

Cocktail
